




Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 09/02/2018  
Reçu en préfecture le 09/02/2018  
Affiché le   
ID : 059-215904897-20180209-ARRETE\_AVT3-DE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Au Maire - Article L 2122-22 du CGCT

-----  
Marché public - procédure adaptée  
-----

Avenant n°3 à la mission de maîtrise d'œuvre  
Aménagement du Centre-Ville  
(Réaménagement du centre-Bourg – Restructuration  
de la place Charles de Gaulle, des abords de la mairie et du CCAS)

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 07 avril 2014 et du 29 décembre 2014 modifiées par la délibération du 10 février 2017 et du 23 juin 2017 portant délégation au Maire de Raimbeaucourt au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2013, attribuant à l'agence AUTREMENT DIT, 30, rue des Glycines à Lille, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réorganisation du stationnement dans le centre ville,

Vu l'arrêté en date du 13 décembre 2013, portant par avenant la mission de maîtrise d'œuvre à 31 706,81 € HT,

Vu l'arrêté en date du 03 novembre 2017, portant par avenant la mission de maîtrise d'œuvre à 30 714,20 € HT,

Vu la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> phase des travaux de réaménagement du Centre-Bourg – Restructuration de la place Charles de Gaulle, des abords de la mairie et du CCAS,

Considérant qu'il y a lieu de passer un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre confiée à AUTREMENT DIT,

ARRETE

- Article 1 : Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'agence AUTREMENT DIT est porté à 44 460,91 € H.T. avec un taux de rémunération de 3.80 %
- Article 2 : La décision d'attribution sera notifiée à l'agence AUTREMENT DIT et le Conseil Municipal en sera informé lors d'une prochaine réunion.
- Article 3 : Cette décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai et publiée dans le registre des délibérations.
- Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication.



Fait à Raimbeaucourt,  
Le 09 février 2018  
Le Maire,

Alain MENSION

Centre Administratif Charles de Gaulle Tél. : 03 27 80 18 18 courriel : [contact@mairie-rambeaucourt.fr](mailto:contact@mairie-rambeaucourt.fr)  
adresse postale : Mairie de Raimbeaucourt BP 20946 59509 Douai Cedex [www.rambeaucourt.fr](http://www.rambeaucourt.fr)



Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

**SLD**

ID : 059-215904897-20180209-ARRETE\_AVT3-DE



**COMMUNE DE RAIMBEAUCOURT**  
Réorganisation du stationnement dans le centre-ville  
Février 2018

Avenant N° 3 à la mission de Maîtrise d'Œuvre

**Agence Autrement Dit Paysagistes  
BET Strate**

**Raimbeaucourt**

Hôtel de Ville  
Place du Général De Gaulle  
59283 Raimbeaucourt

## Commune de Raimbeaucourt

### Réorganisation du stationnement dans le centre-ville

#### I. **Objet :**

Le dossier a été étudié jusqu'en phase ACT en Décembre 2013. A la demande de Monsieur le Maire le projet est réétudié pour être phasé dans le temps et adapté à l'évolution du site depuis Décembre 2013.

Une nouvelle étude (phase PRO) est réalisée pour adapter le dossier au contexte actuel et réaliser la consultation et les travaux en 2 phases.

Un nouveau Dossier de Consultation des Entreprises pour l'aménagement du parking de la mairie phase 1 a été lancé en 2017 suivant la procédure du code des Marchés Publics.

Après retour des offres, la phase ACT de la phase 1 a été réalisée, la consultation est fructueuse suivant l'estimation de la Maîtrise d'œuvre.

L'entreprise retenue annonce un prix de 367 533.62 Euros HT.

Un nouveau dossier de consultation sera rédigé en 2018 pour la phase 2. De ce fait, les phases ACT, DET, OPC, AOR et VISA sont relancées sur la base de 466 855.99 € HT.

A ce périmètre vient se rajouter, les parcelles 894, 893 et 902.

Ces parcelles nécessitent des prestations techniques, notamment enfouissement (électricité, gaz, eau...) et contacts concessionnaires.

Cette mission est confiée au bureau d'études STRATE à Villeneuve d'Ascq pour un montant de 2 925 € HT.

#### II. **En conséquence :**

L'avenant N°2 à l'agence Autrement Dit, notifié le 14 Mars 2017 d'un montant de 30 714.19 € HT est porté à ce jour à la somme de 44 460.91 € HT.

Avec une nouvelle répartition par éléments de mission suivant le tableau joint.

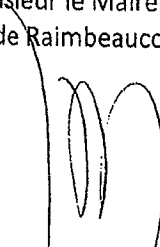
Le montant de l'avenant N°3 s'élève donc à : 13 746.72 € HT (Voir tableau ci-joint).

Fait à Lille le 08/02/2018

La Maîtrise d'Œuvre  
Autrement Dit / Paysagistes



Monsieur le Maire  
Commune de Raimbeaucourt



## Tableau de répartition :

<b>COMMUNE DE RAIMBEAUCOURT</b>		08/02/2018	
<b>Réorganisation du stationnement dans le centre-ville</b>			
Estimation du montant des travaux HT	834 389,61 €		
Retour des offres de la phase 1 (moyenne des offres HT)	367 533,62 €		
Estimation du montant des travaux HT phase 2	466 855,99 €		
Taux de rémunération proposé	3,80%		
Éléments de mission	Montant HT Autrement Dit	Montant HT Strate	
APS	3 804,82 €		
APD	3 170,68 €		
PRO 2013	5 390,16 €		
PRO 2016	5 390,16 €		
PRO 2018	0,00 €		1 950,00 €
ACT 2013	4 438,95 €		
ACT phase 1 : 367 533,62€ HT	1 955,28 €		
ACT phase 2 : 466 855,99 € HT	2 483,67 €		
DET phase 1 : 367 533,62€ HT	4 608,87 €		
DET phase 2 : 466 855,99 € HT	5 854,37 €		975,00 €
OPC phase 1 : 367 533,62€ HT	279,33 €		
OPC phase 2 : 466 855,99 € HT	354,81 €		
AOR phase 1 : 367 533,62€ HT	977,64 €		
AOR phase 2 : 466 855,99 € HT	1 241,84 €		
VISA / EXE phase 1 : 367 533,62 € HT	698,31 €		
VISA / EXE phase 2 : 466 855,99 € HT	887,03 €		
Montant de la rémunération HT.	41 535,91 €		2 925,00 €
Montant de la rémunération HT.			44 460,91 €
TVA 20,00 % :			8 892,18 €
Montant de la rémunération TTC.			53 353,10 €

